

L'écho de Camphin



M A I R I E D E C A M P H I N - E N - P É V È L E 5 9 7 8 0

Dans ce numéro :	140
Intercommunalité	1
Logements locatifs	2
Réglementation	2
A27	2
Invitation	3
Travaux	3
Nouveau lotissement	3
Ephéméride	4
Etat-Civil	4
Nouvelles brèves	4
Activités à Camphin	4

ENCART :

M A I R I E D E C A M P H I N
P L A C E D E L ' É G L I S E
C A M P H I N E N P É V È L E

Téléphone : 03.20.41.95.39
Télécopie : 03.20.64.13.82

Mail : contact@camphin-en-pevele.fr
Site : www.camphin-en-pevele.fr

Comité de rédaction & Photos :
Marlène DELEMARLE
Laurent DEMOLIN

104 échos pdf envoyés nominativement
870 échos imprimés le 20/12/2013
Prochain numéro vers le 20/01/2014

M. Michel Dufermont, maire de Camphin en Pévèle,
le conseil municipal
et l'ensemble du personnel communal

vous souhaitez de
joyeuses fêtes de fin d'année

NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

M. le Préfet a donc pris une décision définitive sur le périmètre de la nouvelle structure intercommunale.

Elle s'appellera « Communauté de communes Pévèle-Carembault », regroupera 38 communes et comprendra :

- La Communauté de communes du Pays de Pévèle,
- La Communauté de communes du Carembault,
- La Communauté de communes du Sud Pévélois,
- La Communauté de communes d'Espace en Pévèle,
- La Communauté de communes de Cœur de Pévèle,
- La commune isolée de Pont à Marcq

La date effective de mise en place est fixée au 1er janvier 2014. Chaque commune aura un représentant, les communes les plus importantes en ayant plusieurs, le total pour les 38 communes sera de 59 représentants.

Entre le 8 et le 12 janvier, la gouvernance sera mise en place (Président, vice-président...) pour une période transitoire qui durera jusqu'à début avril.

Dans un premier temps rien ne changera puisqu'il faudra harmoniser les statuts, repenser les compétences de cette nouvelle entité, sachant que le délai imparti à ces tâches ne pourra excéder 2 ans.

A terme, il faudra en penser l'organisation administrative pour éviter les doublons, choisir peut être un nouveau siège pour y regrouper l'ensemble du personnel et les instances dirigeantes.

Mais de tout cela nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés dès le début d'année.

MD

LOGEMENTS LOCATIFS

Se loger dans des conditions décentes et à un prix raisonnable est un souci permanent pour de nombreux français, y compris dans notre commune. Cette préoccupation a toujours été à l'esprit des différents conseils municipaux qui se sont succédés depuis 40 ans à la tête de la commune.

Camphin en Pévèle n'est pas tenu de respecter un quota de logements locatifs aidés mais nous pensons, pour garder nos jeunes et nos seniors, qu'un juste équilibre doit être trouvé. Aussi j'ai signé dernièrement un permis de construire pour 17 logements dans la continuité de la rue des comtes de Brigode.

Dans ce projet, nous avons souhaité, comme pour la première tranche de la rue des comtes de Brigode, faire un quartier inter-génération où seront logés des jeunes couples ou des seniors pour retrouver l'ambiance d'antan de nos villages.

Nous avons voulu aussi que ces logements soient de qualité et s'intègrent dans le tissu urbain camphinois et soient bien sûr en plein centre du village, proches de tous les services administratifs, scolaires et autres.

Nous allons dans ce projet permettre également l'accession à la propriété puisque 7 logements sur les 17 seront, dans des conditions intéressantes, proposés à la vente.

Je voudrai aussi rappeler que ces constructions ont été possibles car des propriétaires ont accepté de vendre à la SIA des terrains à des prix bien inférieurs à ceux de marché.

MD

RÉGLEMENTATION

Nous sommes en automne et proches de l'hiver et il est nécessaire de rappeler un point de la réglementation concernant l'entretien des trottoirs, la hauteur des arbres et des haies, le ramassage des feuilles car on peut constater que ces points de réglementation sont souvent ignorés voir même volontairement enfreints par certains.

Les haies en mitoyenneté, entre voisins comme en limite du domaine public, ne peuvent, si elles sont plantées en limite de terrain, dépasser une hauteur de 2 mètres. Elles peuvent, comme pour les arbres et arbustes, dépasser cette hauteur si les plantations sont à plus de 2 mètres de la limite séparative.

Une haie, une clôture, ne peut en aucune manière boucher la visibilité et risquer de provoquer par manque de visibilité des accidents de la route.

Divers plans d'alignement existent sur la commune, notamment pour la Grand Rue, la rue Louis Carrette, les rues de Cysoing et du Quennelet. Les constructions et autres aménagements ne peuvent se faire sans au préalable demander un arrêté d'alignement ; dans le cas contraire les aménagements pourraient être démontés.

Une haie, un arbuste ou un arbre même planté à plus de 2 mètres ne peut avoir les branches surplombant la propriété voisine, de même pour le domaine public.

Les particuliers doivent impérativement balayer leurs trottoirs, les caniveaux, évacuer les feuilles qui pourraient provoquer un accident de la circulation ou une chute de piéton.

En hiver, il appartient à chacun de déneiger son trottoir, ici aussi en cas d'accident la responsabilité du contrevenant pourrait être engagée.

Les agriculteurs doivent prendre toutes les précautions d'usage pour éviter de salir les voiries, voire les rendre dangereuses par des dépôts de boue, terre et autres végétaux.

Les poubelles ne peuvent en aucune manière rester à demeure sur le domaine public.

Divers arrêtés ont été pris et il est nécessaire que chacun respecte ces dispositions, cela évitera bien des polémiques, procès et désagréments.

MD

A 2 7

A plusieurs reprises, nous avons évoqué les nuisances de l'autoroute A27. Les maires des communes concernées ont écrit à plusieurs reprises à M. le Préfet pour faire prendre des restrictions, à savoir :

 Limiter la vitesse des poids lourds à 80 kilomètres à l'heure

 Interdire au camion de doubler

 Réduire la vitesse des véhicules légers 120 kilomètres à l'heure

Début décembre, un courrier de l'administration nous est parvenu pour nous informer de la fin de non-recevoir.

Décision décevante quand on constate qu'autour de Lille la vitesse des poids lourds vient d'être ramenée à 80 km/h.

MD



Monsieur Michel DUFERMONT, Maire,
le Conseil Municipal de Camphin en Pévèle

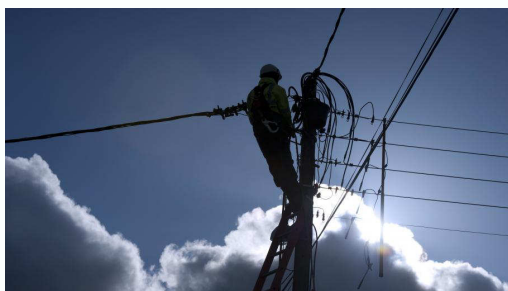
ont le plaisir de vous inviter à la

Cérémonie d'échanges de Vœux Dimanche 12 janvier 2014 à 11 heures

Salle des Fêtes A. Hoyaux – Place de l'église

Cette cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur

T R A V A U X



A chaque tempête ou phénomène neigeux, de vastes secteurs de notre pays se retrouvent sans électricité, et ce avec des conséquences non négligeables sur les entreprises, les commerçants, les agriculteurs et bien sur les particuliers. A chaque fois, on constate l'énorme déploiement de moyens mis en œuvre par ERDF pour résoudre ces problèmes avec le coût que cela engendre pour la collectivité.

On constate aussi que malgré ces phénomènes à répétition, on ne prend pas le problème à la base, à savoir l'effacement des réseaux où notre pays

connait un retard certain par rapport à ses voisins (41% du réseau français est enfoui contre près de 100% pour la Belgique ou les Pays-Bas) .

C'est pourtant ce que fait notre commune depuis maintenant 10 ans et ce sont ainsi près de 60% de nos réseaux électricité, téléphone et moyenne tension qui sont enfouis, nous protégeant en partie de coupures dues aux intempéries.

Un autre avantage de l'enfouissement des réseaux est l'amélioration certaine du côté esthétique car voir des enchevêtrements de fils de téléphone et d'électricité n'est pas des plus agréables pour les yeux.

Bien évidemment, nous continuerons dans cette vision et pour l'année qui vient, ce sont près de 900 mètres linéaires de réseaux qui seront refaits à neuf et effacés. Par ailleurs, un nouveau transformateur sera installé (rue de Créplaine) et nous continuerons également la rénovation de notre éclairage public, notre objectif étant qu'à fin 2014, plus de 75 % des réseaux de notre village aient été refaits à neuf et effacés.

MD

N O U V E A U L O T I S S E M E N T

Comme vous avez pu le lire dans les échos précédents, la municipalité a lancé un projet de réalisation d'un nouveau complexe sportif et de réfection des voiries, projet important et structurant pour notre commune. Pour se faire, divers dossiers d'appels d'offres ont été lancés ou le seront dans les jours à venir. La phase la plus importante de ce dossier est bien évidemment le financement, et pour ne pas alourdir la dette de notre village ni devoir augmenter la pression fiscale, la commune a décidé de transformer le terrain actuel en terrain à bâtir, ce qui permettra, avec les subventions, de financer la totalité des opérations de construction et de rénovation des réseaux.

La phase de viabilisation de l'ancien terrain de football commencera le 20 janvier 2014 et durera 3 mois maximum, permettant ainsi d'instruire en temps masqué les permis et permettre aux acquéreurs de commencer à bâtir en avril/mai

Pour le reste des dossiers, nous reviendrons vers vous au fur et mesure de l'avancement des travaux

MD

E P H É M É R I D E

22/12 : Messe à Camphin (9h30)
 10/01 : Galette association camphinoise
 12/01 : Vœux du maire
 25/01 : Repas école Pasteur
 01/02 : Loto EC Camphin
 09/02 : Bal Country

E T A T C I V I L

- **Ils nous ont quittés** : Nous présentons nos condoléances aux familles de :
- VANDER ELST Monique décédé à 69 ans, 11 Rés Beauséjour
 - MERIGI Jean, décédé à l'âge de 86 ans
- **Ils nous ont rejoints** : Bienvenue aux nouveaux camphinois :
- Mickaël et Cindy PINTAR , 62bis Grande Rue

**Nouvelles
brèves****Horaires**

La mairie sera fermée le samedi 28 décembre et ouverte exceptionnellement le lundi 23 décembre.

Recensement

Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Les jeunes Français doivent se faire recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Le secrétariat de mairie

Liste électorale

Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales, la date limite d'inscription étant fixée au 31 décembre 2013. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt). L'inscription peut se faire en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile).

Erratum

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans l'écho précédent, il n'y aura pas de représentation de théâtre le 26 janvier.

La commission animation

Déchets verts

Durant la période d'hiver, à compter du 1er décembre 2013, le ramassage des déchets verts aura lieu une semaine sur deux dans notre commune, et ce jusqu'au 31/03/2014.

Pour Camphin en Pévèle, ce ramassage a lieu les semaines paires du calendrier.

Encombrants 2014

Pour la commune de Camphin en Pévèle, le passage des encombrants aura lieu

Le lundi 28 avril 2014

Jours fériés

En raison des fêtes, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif prévu le 25 décembre aura lieu le samedi 28 décembre. Pour le jour de l'an, les ramasses auront lieu le samedi 4 janvier.

Joyeuses fêtes de fin d'année !!!